

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – INTERPELLATION

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document déposé

N° de l'objet	Date du dépôt	Heure du dépôt	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
26.011	19.02.2026	16:59	
Inscrite pour la première fois à l'OJ du : 10 mars 2026			
Remarque(s) :			
Traité par le Conseil général le :			

Les champs en couleur sont à remplir obligatoirement avant l'envoi. Ils seront intégrés à l'ordre du jour.

Au nom du/des groupes : Vert.e.s, POP et PS
Titre : Quelle offre de logement accessible au plus grand nombre pendant Capitale culturelle 2027 ?
Contenu (questions posées au Conseil communal) : Le Conseil communal envisage-t-il de mettre à disposition des logements à loyers abordables durant Capitale culturelle 2027 ? L'auberge de jeunesse de La Chaux-de-Fonds a fermé ses portes en 2001 sans qu'une autre structure de ce type d'hébergement n'ait vu le jour depuis. Il nous apparaît judicieux pour notre cité d'augmenter l'offre à prix abordables pour toutes et tous. Dans ce cadre, nous nous demandons si les 11 chambres de l'immeuble Doubs 34 pourraient faire office d'auberge de jeunesse, light, sans forcément remplir les critères officiels de la Schweizerische Stiftung für Sozialtourismus. A noter que d'autres lieux à définir pourraient également faire office d'hébergement entrant dans les critères du «tourisme social». Nous souhaitons que le Conseil communal nous renseigne sur ce sujet, si un ou des projets sont en cours et si un ou des partenariats sont envisagés, notamment avec Tourisme neuchâtelois, afin de mettre sur pied une telle offre d'hébergement.
Développement (commentaire aux questions – <i>ne sera pas intégré à l'ordre du jour</i>) : Capitale culturelle suisse représente une opportunité unique de mettre en avant notre cité et ses nombreux atouts. Cet événement devrait attirer en nombre des visiteurs et visiteuses de toute la Suisse et d'ailleurs. Dans ce cadre, il est nécessaire d'offrir des possibilités de logements pour toutes et tous, indépendamment des moyens financiers de celles et ceux-ci. Il y a actuellement sur la Commune un peu plus de 600 lits répertoriés, mais pour la plupart à des prix qui ne sont pas abordables pour toutes les bourses. Si l'Association suisse des auberges de jeunesse a ouvert dernièrement une structure de 98 lits à Neuchâtel, elle n'est pas intéressée à s'écarter de son business model (au moins 90 lits) et n'est pour l'heure pas intéressée à une nouvelle auberge à La Chaux-de-Fonds. Or, en l'état et à notre connaissance, il existe «La Coquille», à la rue du 1 ^{er} mars, qui offre des nuitées à partir de 35 CHF, ceci pour 27 personnes au maximum. Sinon, il n'y a pas d'autres offres d'hébergement sur le territoire communal à destination des personnes aux moyens modestes. Il nous apparaît important de combler cette demi-lacune, pour ainsi dire, et de profiter de Capitale culturelle suisse pour donner l'impulsion nécessaire à la mise sur pied d'une telle offre. A noter encore qu'un tel lieu pourrait également se voir comme étant multiusage et que, dans ce cadre-là, d'éventuelles pistes de soutien financiers sont à explorer, notamment du côté de la Nouvelle politique régionale. Comme il est souhaité que les retombées de Capitale culturelle suisse se poursuivent au-delà de 2027 et participent à mettre en avant notre métropole horlogère, la création d'une telle infrastructure aurait tout son sens et s'inscrirait tout à fait dans cette volonté de développer le tourisme et l'attractivité de notre cité, en parallèle à d'autres projets en cours. Attirer des visiteuses et visiteurs, c'est bien. Leur permettre de se loger sur place afin de rester plus longtemps est encore mieux et pourrait également bénéficier à l'économie locale, notamment en matière d'alimentation. Notre ville se trouvant le long d'axes de tourisme et de randonnée, comme par exemple les itinéraires de cyclotourisme, il est tout à fait judicieux d'offrir des logements abordables au sein d'une ville de près de 40'000 habitant.e.s.

Demande d'urgence (par défaut, la réponse « **Non** » est retenue) :

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) : Jean-Jacques Tritten

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Grégory RoCHAT	Sabrina Vollers	
Line Voegtli Demarle	Mathilde Reverchon Hans-Moëvi	
Michaël Voegtli	Pierre-Alain Borel	
Nathalie Tissot	Carmen Brossard	
Béatrice ThiéMard-Clémentz	Pascal Bühler	
Monique Erard	Laurent Duding	
Stefano Giamboni	Laure Houlmann	
Yann Dubois	Sayenthini Karunakaran	
Lara Zender	Alicia Maillard	
Eric Simonin	Giovanni Spoletini	
Virginie Mouche	Monique Gagnebin	
Olivier Beroud	Karim Djebaili	

Envoi du fichier rempli à la Chancellerie communale : Chancellerie.communaleCHX@ne.ch